

# CHARTE D'ENGAGEMENT DE LA MAISON DE SANTÉ LES COLIBRIS

La maison de santé Les Colibris regroupe des professionnels de santé des professions suivantes : médecin généraliste, infirmière libérale, pharmacien, orthophoniste, infirmière en pratique avancée, diététicienne. C'est une maison de santé dite multi-site de part les différents lieux d'exercice : Aubigny-Les Clouzeaux et Nieul-le-Dolent.

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé en s'articulant autour de 3 axes.

## **1 - Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire**

Les professionnels de santé de notre maison de santé s'organisent pour vous garantir une ouverture tout au long de l'année. Au sein des cabinets médicaux, nous vous accueillons de 8 heures à 20 heures du lundi au vendredi et le samedi matin de 9 heures à 13 heures.



Nos secrétariats sont joignables

- tous les jours de 8h à 13h au 02.51.40.38.35 pour les médecins des Clouzeaux
- tous les jours de 9h à 17h30 au 02.28.97.83.84 pour les médecins de Nieul-le-Dolent
- tous les jours de 8h30 à 12h00 au 02.51.08.13.34 pour les médecins du cabinet secondaire d'Aubigny.

Un médecin est joignable par téléphone pour toute urgence pendant les horaires d'ouverture. En dehors de ces horaires d'ouverture, des informations vous sont communiquées pour vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

## **2 - Vous permettre d'être reçu en urgence en cas de nécessité**

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, vous recevoir dans la journée.

## **3- Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge**

L'organisation en maison de santé nous permet de vous assurer un accueil par du personnel dédié tous les jours de 8h00 à 20h00.

Cet accueil organisé permet, au-delà de la prise de rendez-vous auprès des professionnels intervenant dans la structure, de :

- coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels de la maison de santé amenés à assurer votre suivi médical (partage du dossier médical). Vous pouvez vous y opposer de façon expresse.
- vous orienter vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs à la maison de santé dont vous avez besoin.
- organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.



Accès au site internet

